



# UN PAS AVEC VOUS

## Bulletin d'informations générales de la Municipalité de Mauborget

N° 01 25 janvier 2010 /ag

### Service de livraison à domicile

L'Épicerie « Le Vignoble » de Fiez vous propose son service de livraison à domicile tous les  
**Mardi & Vendredi matin**  
**à partir de 9h<sup>00</sup> jusqu'à midi.**

Ils vous proposent diverses choses, comme : la viande fraîche de Mr Herren, légumes frais ainsi que les fruits, produits laitiers, fromage à la coupe & divers articles d'épicerie.

Pour les commandes, veuillez svp téléphoner le jour d'avant au ☎ 024/436.24.12.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 7h<sup>00</sup> → 12h<sup>30</sup> 17h<sup>00</sup> → 19h<sup>00</sup>  
Samedi 7h<sup>00</sup> → 12h<sup>30</sup>  
Dimanche 8h<sup>00</sup> → 12h<sup>00</sup>

D'avance Sylvie et Dorane se réjouissent de collaborer avec vous.

\* \* \* \* \*

### Dates des séances du Conseil général pour 2010

D'entente avec le président du Conseil, les dates suivantes ont été retenues pour les séances du conseil général 2010 :

- Vendredi 09 avril
- Vendredi 18 juin
- Vendredi 10 septembre
- Vendredi 10 décembre

Toutefois, il est possible que ces dates soient modifiées en cas de nécessité.

\* \* \* \* \*

### Déchetterie

Notre déchetterie fonctionne bien et nous remercions les personnes qui jouent le jeu. Toutefois, nous rappelons qu'il faut impérativement **plier** les cartons.

Nous vous rappelons que la déchetterie est ouverte

- Tous les mercredis et tous les dimanches de 8h à 20h

Si vous avez des questions vous pouvez prendre contact avec M.Sven Matthey-de-l'Etang, municipal responsable des déchets, au ☎ 079/378.42.15

## **Recensement des chiens**

En application du règlement du 20 décembre 1978 et de l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 septembre 1987 concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer à l'administration communale :

- **les chiens acquis ou reçus en 2009 ;**
- **les chiens nés en 2009 et restés en leur possession ;**
- **les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2009 pour radiation ;**
- **les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.**

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de les inscrire à nouveau.

L'identification des chiens par puce électronique est obligatoire pour tous les chiens acquis ainsi que les chiens nouveau-nés.

Exception est faite pour l'identification des chiens déjà tatoués au 1er avril 2002 pour autant que le tatouage soit lisible et soit enregistré auprès de la banque de données centrale désignée par le Service vétérinaire.

\* \* \* \* \*

## **Coupure du réseau d'eau**

Le changement du compteur d'eau principal de la commune n'a pas pu être effectué dans sa totalité le vendredi 15 janvier, et une autre coupure aura lieu

***mardi 2 février 2010  
De 14h à 16h.***

Nous vous remercions d'en prendre bonne note.

\* \* \* \* \*

La Municipalité